

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 64 (1991)

**Heft:** 9

**Artikel:** Confédération panoptique

**Autor:** Frey, Pierre

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-129203>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

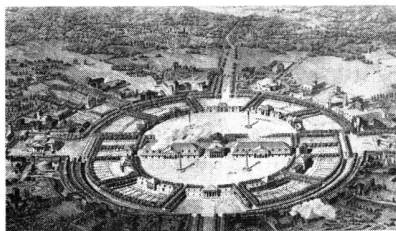
# CONFÉDÉ- RATION PANOPTIQUE

# G

ulliver au retour de Brobdingnag éprouve le besoin de confirmer ses récits par des preuves tangibles, on reconnaît probablement derrière cette attitude paradoxale le besoin de légitimité du révérend Jonathan Swift. Pour ma part, étant fondamentalement dépourvu de légitimité et n'ayant de surcroît aucune qualité particulière pour vous parler d'architecture, ni de tout autre espèce de chose d'ailleurs, n'ayant rien à prouver ni à réformer, je ne vous montrerai ici ni peigne confectionné avec les poils de la barbe du roi, ni démêlures des cheveux de la reine à l'appui d'un propos entièrement et délibérément affranchi des soit-disant devoirs d'objectivité ou de vraisemblance qui incomberaient au chercheur.

L'origine du mot UTOPIE est certes connue de tous, l'usage intensif qui en est fait cette année entre les crêtes Alpes et la ligne du Jura et qui y a connu une apothéose parfaitement grotesque au soir du premier jour d'août impose toutefois un bref rappel :

Le mot fut créé par Sir Thomas More, chancelier d'Henry VIII, décapité sur l'ordre de ce dernier en 1535 en raison de son attachement à la foi catholique; il désigne en principe un pays imaginaire, infiniment supérieur par ses institutions et ses mœurs à tous les pays connus. Mais à ce jour l'énigme reste entière et toute la question est de savoir de quel préfixe grec cet U- initial du mot UTOPIA est la contraction – eu- ou bien ou-? – car, selon la réponse, Utopie signifiera la



terre du bonheur et de la perfection, ou la terre qui n'existe nulle part.

Si l'on en croit Michel Foucault, l'âge classique est celui où « il y a substitution d'un pouvoir qui se manifestait par l'éclat de ceux qui l'exerçaient à un pouvoir qui objective insidieusement ceux à qui il s'applique ». L'architecture des lumières s'emploiera dans une large mesure à mettre en espace ce changement capital. L'évolution de l'architecture carcérale illustre parfaitement ce processus : dans ce domaine, on quitte l'image du cachot, de la prison sans fin de Piranèse pour celle de la machine panoptique de Bentham en même temps que l'on postule et commence à mettre en pratique l'abandon de la lettre de cachet, des galères royales ou de la déportation. Toujours pour Foucault, c'est une stricte « économie du pouvoir » qui imposerait le passage de la punition à la surveillance. La contribution capitale à la réification de ce processus, nous la devons à Jeremy Bentham (*Le Panoptique*, 1750) qui pense que le procédé optique est la grande innovation pour exercer bien et facilement le pouvoir.

*A la périphérie, un bâtiment en anneau, au centre une tour; celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la face intérieure de l'anneau. Le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment. Les cellules ont deux fenêtres : l'une vers l'intérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale et dans chaque cellule d'enfermer un condamné; par l'effet de*



700 Jahre/ans/anni/onns  
Confœderatio Helvetica

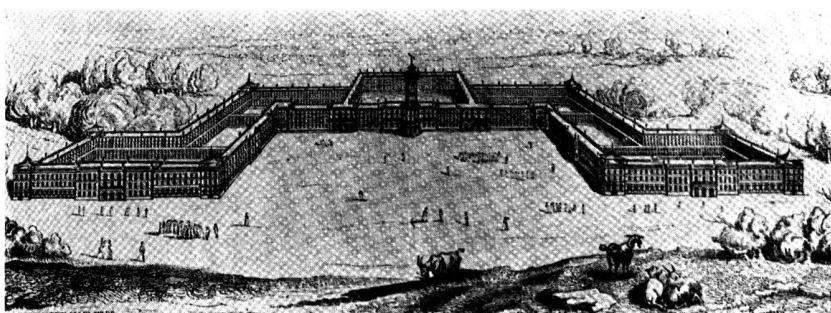
*contrejour, on peut saisir de la tour se découpant dans la lumière, les silhouettes captives dans les cellules de périphérie.*

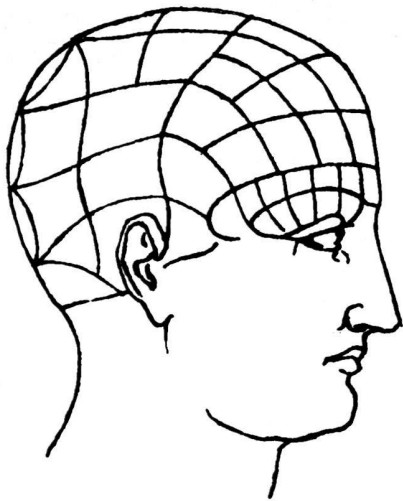
*L'avantage fondamental du panoptique est si évident, qu'on est en danger de l'obscurcir en voulant le prouver.*

Il est évident que contribution capitale ne signifie nullement invention, en effet l'idée de panoptique et son objectif d'ordonner et d'isoler est présente dans nombre de projets et de réalisations antérieures. A cet égard, on a cité en particulier les dortoirs de l'Ecole militaire à Paris, ou la ménagerie de Versailles par Le Vaux. (Il est divertissant d'observer en passant qu'officiers et bêtes curieuses ont ainsi servi de « groupes-test ».) Ultérieurement, le panoptique et son plan circulaire autorisent quelques rapprochements avec les architectes visionnaires français (Boullée, Ledoux, Lequeu). Le rêve idéaliste de créer une société transparente et définitivement organisée exige le recours à une géométrie « ordonnatrice de formes », matrice de la vie sociale. Le plus proche exemple est celui de Ledoux à Arc-et-Senans qui crée un point central qui soit le foyer d'exercice du pouvoir, et en même temps le lieu d'enregistrement du savoir.

*Un des grands mobiles qui lient les gouvernements aux résultats intéressés de tous les instants, c'est la disposition générale d'un plan qui rassemble en un centre éclairé toutes les parties qui le composent. L'œil surveille facilement la ligne la plus courte; le travail la parcourt d'un pas rapide; le fardeau du trajet*

Le phalanstère de François-Charles-Marie Fourier, 1829





Etude de Godin sur la localisation des besoins humains dans la boîte crânienne. Cette étude servira à établir les principes généraux de l'organisation du familistère.

*s'allège par l'espoir d'un prompt retour. Tout obéit à cette combinaison qui perfectionne la loi du mouvement.*

Que l'on soit en présence de la plus simple et la plus immédiate expression du pouvoir, ou qu'elle s'accompagne des accessoires complexes propres à en affirmer la légitimité ou à en accumuler les avantages, le recours au principe formel du panoptique se révèle être une solide garantie du succès de l'entreprise concentrationnaire. Prisonniers ou producteurs (ces derniers que le XIX<sup>e</sup> caractérise non sans raison par les chaînes qui les entravent) seront soumis tour à tour au panoptique.

On peut citer encore Bentham : *Si l'on trouvait un moyen de se rendre maître de tout ce qui peut arriver à un certain nombre d'hommes, de disposer tout ce qui les environne, de manière à opérer sur eux l'impression que l'on veut produire, de s'assurer de leurs actions, de toutes les circonstances de leur vie, en sorte que rien ne pût échapper ni contrarier l'effet désiré, on ne peut pas douter qu'un moyen de cette espèce ne fût un instrument très énergique et très utile que les gouvernements pourraient appliquer à différents objets de la plus haute importance.* (J. B., *Le Panoptique*)

La figure panoptique servira à de très nombreuses constructions pénitentiaires, peu importe de savoir si elles se rattachent au système dit «pennsylvanien» ou à celui dit d'«Auburn», selon que l'isolement sera plus ou

moins parfait. Au-delà de ces mises en œuvre du principe panoptique, c'est le système phalanstérien, dans le prolongement des architectes visionnaires, par des penseurs comme Charles Fourier qui découvrira à son tour ces évidences spatiales de la pensée concentrationnaire. Pour Fourier, un individu-type, caractérisé par des besoins-type dans un contexte conçu et maîtrisé par une pensée scientifique qui définit et subdivise l'espace **doit** vivre en harmonie.

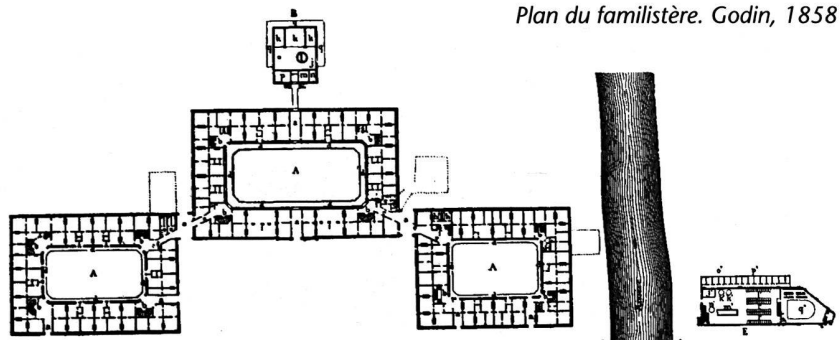
*Il [le phalanstère] est de forme circulaire et abritera environ mille six cent vingt personnes, soit deux fois huit cent dix caractères actifs, divisé en quatre cent vingt-cinq familles. Dans ce nouvel habitat de l'ordre sociétaire, sa nouveauté ce sont les séristères ou salles de réunion collectives, ainsi que les rues-galeries, immense verrière, «salle de lien universel qui, en toute saison, relie la vie domestique, la vie publique et la vie laborieuse de la phalange».* (Ch. Fourier, 1829)

Les exemples de telles architectures sont bien connus, on rappellera le familistère de Godin à Guise (1858), les applications industrielles, comme la verrerie du Creusot (1794). Le principe panoptique trouvera également de très nombreuses applications pour des programmes d'architectures hospitalières ou scolaires.

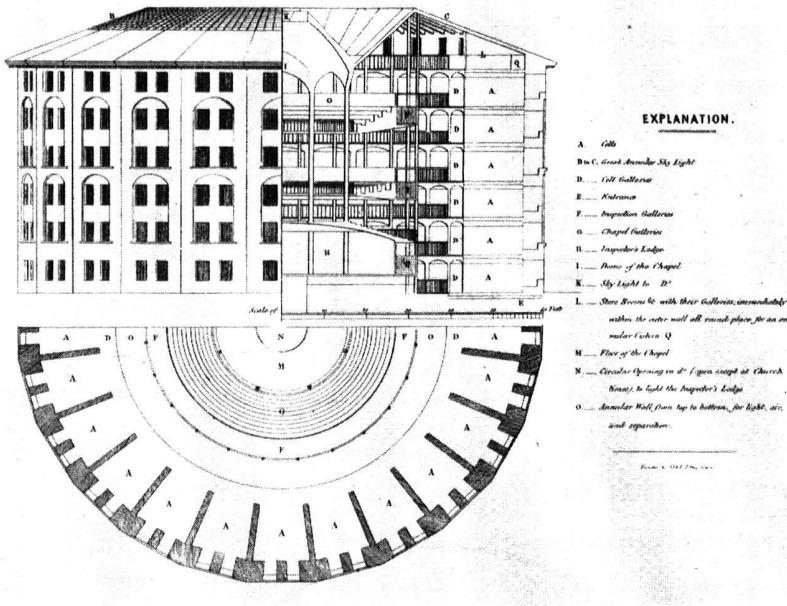
Sur le territoire (à la géométrie à peine stabilisée) de la Confédération helvétique postérieure au traité de Vienne, c'est Samuel Vaucher (dit Vaucher-Crémieux), qui est le principal promoteur du système panoptique appliqué à l'architecture pénitentiaire. Ses propositions interviennent à Genève entre 1857 et 1864. Le principe d'une réforme pénitentiaire avait été envisagé dans divers états cantonaux dès 1822; entre cette date et 1869, dix d'entre eux ont apporté des modifications à leur sys-

tème pénitentiaire ou ont construit de nouvelles prisons. Cette réforme, au demeurant assez superficielle, n'avait pas pour autant apporté les améliorations attendues, le taux des récidives, par exemple, ne diminuant pas. Samuel Vaucher, né à Lausanne en 1798, fut l'élève de G.-H. Dufour. Architecte de la maison de l'empereur Napoléon III dès 1852, il revient à Genève en 1861 et se consacre à l'étude des maisons de détention; il émet l'idée de grouper tous les prisonniers de Suisse dans deux ou trois maisons centrales. Il publie *Du Système pénitentiaire agricole et professionnel* en 1864. En 1872, il est le délégué du Conseil Fédéral au Congrès pénitentiaire de Londres. Vaucher est le principal promoteur du modèle de la prison panoptique dans l'arc alpin (réalisations en Piémont). De la très abondante littérature produite ou rassemblée à Genève (BPU Vaucher-Crémieux; Archives d'Etat de Genève, portefeuille «Travaux B 13 et B 14») pour légitimer les efforts financiers considérables qu'exigeaient des collectivités l'édification de tels établissements pénitentiaires on peut retenir un principe essentiel : c'est l'idée de la régénération de l'individu détenu, *or pour régénérer le détenu, il faut régénérer l'homme : idées, sentiments, inclinations, habitudes : voilà ce qu'il faut changer chez le prisonnier* (Vaucher-Crémieux, *Du Système pénitentiaire agricole et professionnel*). Aux caractéristiques standards propres au type, on peut noter avec intérêt que, dès l'introduction sur le territoire de la Suisse de ce système, on envisage – c'est une des retombées avantageuses de ce que l'on a eu raison d'appeler la théorie du développement inégal et combiné – la **prison-manufacture**. Sous prétexte d'équilibrer les recettes et les dépenses, on espère ainsi intégrer deux fois les avantages du panoptique. Une première fois pour régénérer le détenu et une seconde fois pour générer de la plus-value! *Les*

Plan du familistère. Godin, 1858



*A General Idea of a PENITENTIARY PANOPTICON in an Improved, but as yet (Jan 1785) Unfinished State. See Postscript References to Plan, Elevation & Section (being Plans referred to us. N° 2).*



Jeremy Bentham, plan de la prison panoptique, 1791

*Secteurs manufacturiers adaptés à la prison*, tel est le titre d'une partie de son ouvrage, sont étudiés par Vaucher-Crémieux en fonction des qualifications de la «main-d'œuvre» et d'un principe d'organisation manufacturière caractérisé par un faible investissement en capital.

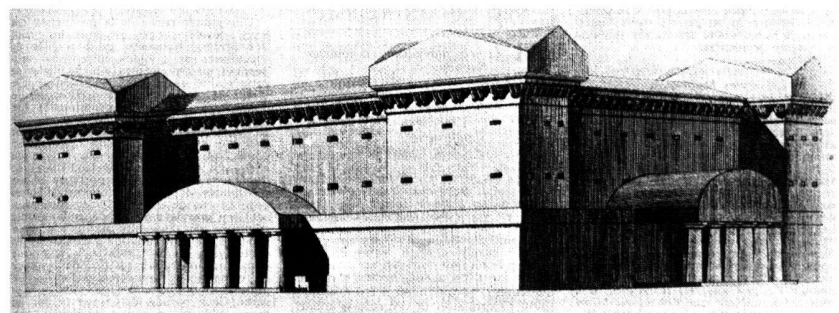
Nous ne détaillerons pas ici la construction, puis la démolition du principal établissement pénitentiaire construit à Genève selon les principes de Bentham, tels qu'introduits dans la région par Vaucher-Crémieux, pour nous pencher sans transition sur les résultats. L'histoire du panoptique et de la pensée réformatrice qui animait ses promoteurs est celle du plus formidable échec qu'ait jamais connu un programme d'architecture. Jamais un espace investi d'autant d'attentes quant à ses capacités de modeler le comportement de ses occupants n'aura été à tel point à fins contraires. A cet égard, le bilan de la prison panoptique est absolument catastrophique. La régénération et le bon exemple ont été remplacés par le bouche à oreille (pour s'en tenir aux seuls orifices qu'une certaine décence autorise à nommer), et la prison est devenue comme chacun le sait l'école du crime et de la débauche «par excellence». L'organisation panoptique appliquée à l'industrie ou aux logements collectifs n'a pas résisté aux réformes du post-fordisme ou aux avatars de la lutte des classes. Quel-

ques-uns, devenus monuments d'histoire sont le lieu d'un pèlerinage ambigu.

Si l'on considère leur politique carcérale sur une assez longue période et sans entrer dans les détails, les états helvétiques ont, dans les fait, abandonné depuis longtemps toute velléité de régénérer ou de réformer les délinquants, les marginaux ou les criminels dont l'existence même montre directement du doigt les dysfonctionnements les plus criants de cette société (place des délits contre le patrimoine dans le Code Pénal). Font exception les «placements d'enfants» et l'affaire Pro Juventute des enfants gitans qui révèlent la nature de ce que l'on était en mesure de proposer au titre de la réforme! Par ailleurs, mais en bonne logique, on tarde ou on s'abstient de sanctionner des crimes et des délits dans la mesure où ils sont littéralement consubstantiels de l'activité de recel international de l'oli-

garchie financière. De larges couches de la société se partagent enfin des avantages matériels suffisants à acheter leur complaisance que l'on appelle *consensus*. Pour autant, nous ne pouvons pas adhérer à l'idée de l'état-prison et du citoyen-geôlier que nous a léguée Dürrenmatt, tant elle nous paraît charger l'individu d'une «participation à la culpabilité». L'abandon de tout espoir et de toute velléité de régénération dans le domaine pénitentiaire ne révèle son véritable sens qu'au prix de références aux clivages sociaux qu'on s'ingénie périodiquement à nier. L'état helvétique, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est dominé par l'idée obsessionnelle de la dangerosité des classes laborieuses. La recherche historique moderne a mis en évidence cette obsession paranoïaque des cercles du pouvoir helvétique. Son importance est telle qu'elle domine bon nombre de décisions politiques capitales de l'entre-deux-guerres. Force est de constater que depuis des lustres, l'oligarchie helvétique et l'appareil d'état qu'elle contrôle de manière hégémonique n'ont aucun projet social, politique ou culturel autre que celui d'assurer leur propre pérennité, celle de leur capital, celle de leur domination. L'idéologie du panoptique se fondait sur la conviction profonde et sincère que de la surveillance naîtrait *ipso facto* la réforme du surveillé. L'édifice de surveillance construit après la deuxième guerre mondiale par le ministère public de la Confédération ne s'est pas encombré une seconde de cet idéalisme obsolète du siècle des lumières. Tendanciellement, l'activité systématique de fichage préventif des citoyens est une régression vers les méthodes de basse police fondées sur le chantage et la délation; elle correspond pourtant parfaitement aux priorités vitales définies par ceux que je viens de nommer. Une analyse attentive de l'archipel «fichiers du Ministère public de la Confédération (MPC) et du Département militaire

«La Prison d'Aix», projet de Claude-Nicolas Ledoux (1736-1806). Bibl. Nat., Paris



fédéral (DMF)», au-delà des anecdotes scandaleuses qui masquent opportunément la forêt révèle :

- qu'on a projeté et construit un système perfectionné, rationnel et scientifique efficace sur une longue durée et capable de poursuivre sa mission indépendamment des personnes qui opèrent;
- qu'on a édifié systématiquement un système territorial de surveillance selon un maillage qui offre un maximum de possibilités de repérer toute manifestation d'opposition politique. Le réseau téléphonique assurant le quadrillage «invisible» de ce panoptique de l'âge de la fibre optique et qui a pour singularité que le surveillé (à l'inverse du système de Bentham) doit ignorer qu'il l'est. Ce qui est logique dans la mesure où tout un chacun est devenu potentiellement un surveillé;
- qu'on a regroupé à Berne au MPC, une capacité de synthèse de très haut niveau, capable de faire face à la quantité et au grand nombre sans pour autant perdre de vue les critères permanents de l'observation;
- qu'on a planifié territorialement l'internement préventif comme un des principes fondamentaux de l'ensemble, renouant ainsi avec le couple traditionnel isolation-élimination (car selon une même et implacable logique, les armes sont faites pour servir et les camps pour être remplis, puis vidés...).

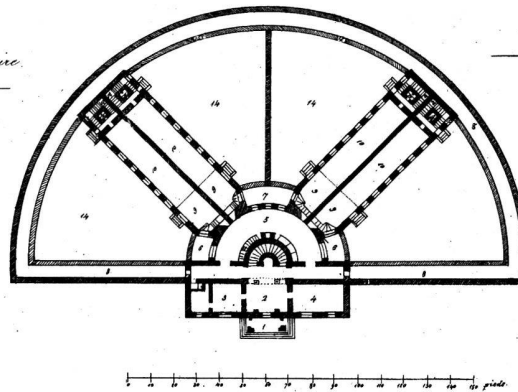
Si l'on considère Vaucher-Crémieux et le pénitencier de Genève comme terminus ante quo de l'introduction du système panoptique sur le territoire de la Confédération helvétique et 1989, date de la mise en évidence accidentelle du dispositif qui en est l'héritier illégitime et lointain, le millésime 1991 nous rappellera tout juste qu'un anniversaire peut en cacher un autre. On soulignera néan-

ANTON de GENEVE

Plan du Rez-de-Chaussée

F.I.

Construction  
de la prison pénitentiaire.



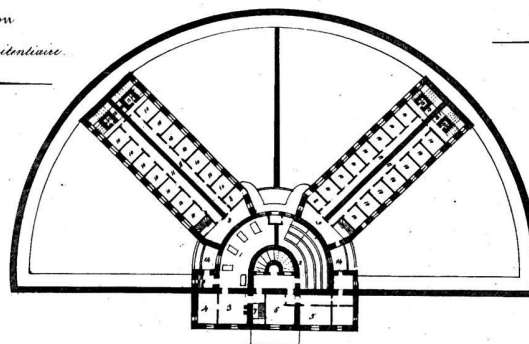
Legende.

1. Entrée
2. Vestibule
3. Portier
4. Corps de Garde
5. Galerie d'Inspection
6. Pèrle pour l'isolement
7. Pèrle pour le cuisinier
8. Chemin de ronde
9. Réfectoire
10. Ateliers
11. Escalier des Directeur
12. Escalier des Gardiens
13. Latrines
14. Cour des Gardiens
15. Portier pour la formation supérieure des Officiers
16. Sortie supérieure du chemin de ronde.

ANTON de GENEVE

Plan du second étage.

Construction  
de la maison pénitentiaire.



Legende

1. Infirmerie
2. Chapelle
3. Chambre de l'Infirmerie
4. Scuraille de l'Infirmerie
5. Chambre p. les Chappellains
6. Magasin en bois
7. Escalier du Comble
8. Galerie de passage de la Chapelle de l'Infirmerie
9. Chambre de chef d'atelier
10. Cellules
11. Corridors des Cellules
12. Escalier des cellules
13. Latrines
14. Galerie des Chef d'atelier.

Vaucher-Crémieux, plans de la prison pénitentiaire de Genève, le premier établissement panoptique helvétique

moins que la découverte de l'édifice clandestin du MPC a eu lieu au moment même où la Confédération helvétique s'avérait incapable de donner une sanction spatiale et formelle, de projeter un site et des constructions correspondant aux célébrations de pure opportunité auxquelles elle se proposait de procéder. On nous permettra de suggérer que dans la sphère imaginaire qui déterminerait un tel site, il faudrait avant toute chose prendre le parti de démolir l'édifice policier et militaire qui reste à l'encombrer. Seulement voilà, incapable de prendre un tel

parti, la Confédération helvétique a préféré se rabattre sur une cinquante paraphrase du cirque Knie, cirque «national suisse» comme chacun le sait, dépouillée toutefois de la rationalité constructive qui a présidé à la conception de l'original. Et comme de telles histoires sont décidément sans fin, on se souviendra en guise d'épilogue que l'artiste mandaté dans cette opération avait su plaire et se plaire dans l'Argentine des années de plomb au point de faire l'éloge de la capacité d'un pouvoir fort de choisir un projet...

Pierre Frey